

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	18
Votants	20

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 mai, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Franck SOMMÉ, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Yves GONTHIER.

Absents et Excusés : Malika MANCEAU, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Nathalie UCHET (pouvoir à Gisèle MOTTA), Julie BOUILLOZ (pouvoir à Emmanuelle GIOANETTI).

**OBJET : LE GRESIVAUDAN – CONVENTION DE PARTENARIAT REUSSITE NUMERIQUE
25 – 22/05/2025**

Madame Annelise DEFILIPPI, adjointe au maire, rappelle au conseil municipal que par délibération n°3 en date du 20 février 2020 la commune a décidé d'intégrer le réseau d'inclusion numérique du Grésivaudan. Le but de ce réseau est d'aider les personnes rencontrant des difficultés avec les démarches en ligne à les réaliser par elles-mêmes et à atteindre à terme une autonomie avec le numérique.

Il est proposé de renouveler la convention de partenariat avec la communauté de communes Le Grésivaudan, afin de maintenir Chapareillan dans cette démarche.

Une aide au renouvellement des équipements nécessaires à cet accompagnement peut être apportée par la communauté de communes.

Madame DEFILIPPI, présente le projet de convention de partenariat à intervenir entre la commune et le Grésivaudan pour le dispositif réussite numérique du Grésivaudan.

Après avoir entendu le rapport de Madame DEFILIPPI,


Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la communauté de communes pour le dispositif réussite numérique du Grésivaudan.

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Valérie SACLIER



Martine VENTURINI
Maire

